



**Monsieur Renaud MUSELIER**  
**Président du Conseil Régional**  
**Provence-Alpes Côte d'azur**

Marseille, le 25 août 2025

**Objet : préavis de grève couvrant la période du 01 septembre 2025 au 31 octobre 2025 inclus**

Monsieur le Président,

La CGT dépose, par la présente un préavis de grève pour les journées du 01 septembre 2025, le 02 septembre 2025, le 03 septembre 2025, le 04 septembre 2025, le 05 septembre 2025, le 08 septembre 2025, le 09 septembre 2025, le 10 septembre 2025, le 11 septembre 2025, le 12 septembre 2025, le 15 septembre 2025, le 16 septembre 2025, le 17 septembre 2025, le 18 septembre 2025, le 19 septembre 2025, le 22 septembre 2025, le 23 septembre 2025, le 24 septembre 2025, le 25 septembre 2025, le 26 septembre 2025, le 29 septembre 2025, le 30 septembre 2025, le 01 octobre 2025, le 02 octobre 2025, le 03 octobre 2025, le 06 octobre 2025, le 07 octobre 2025, le 08 octobre 2025, le 09 octobre 2025, le 10 octobre 2025, le 13 octobre 2025, le 14 octobre 2025, le 15 octobre 2025, le 16 octobre 2025, le 17 octobre 2025, le 20 octobre 2025, le 21 octobre 2025, le 22 octobre 2025, le 23 octobre 2025, le 24 octobre 2025, le 27 octobre 2025, le 28 octobre 2025, le 29 octobre 2025, le 30 octobre 2025, le 31 octobre 2025 de 0h00 à 24h00. Celui-ci couvre l'ensemble des personnels de notre Collectivité.

**La CGT revendique :**

- L'arrêt de la discrimination envers les personnels RQTH, à mi-temps thérapeutique, ayant des restrictions médicales et des aménagements de postes.
- Le maintien de l'équipe ERM jardin et le renfort des autres équipes ERM pour rendre un service public de qualité.

L'ouverture de négociations pour la reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité de certaines de nos missions, dans la collectivité, permettant de pondérer avec des critères le temps de travail des agents et donc de moduler la mise en place des 1607h et la prise en compte pour les ARS de la réalité des heures effectuées.

- Faire respecter les fiches métiers des ARL et l'arrêt immédiat des missions effectuées par les ARL sur des postes non décentralisés.
- La prise en charge par l'employeur du jour de carence, dans l'attente de sa suppression.

- Le vote d'une délibération permettant le maintien à 100 % de la rémunération pendant les trois premiers mois d'arrêt en maladie ordinaire.
- Un plan massif d'avancement de grade et de promotion interne.
- L'arrêt du QCM pour les ARL, et la négociation d'un plan de déprécarisation basée sur l'ancienneté et le nombre de contrats effectués pour notre collectivité.
- Embaucher le nombre de personnels nécessaires à la construction du service public pour que cessent les cadences infernales imposées aux agents, les contrôles permanents sur les pauses même pour se rendre aux toilettes, les fiches de postes comprenant plusieurs postes en un et donc des missions impossibles à réaliser en 35h....
- Remplacement de toutes les absences, pas un poste ne doit être vacant.
- Embaucher du personnel pour aider les agents en situation de handicap ou avec des restrictions médicales pour éviter toutes stigmatisations de ces agents.
- Retour à la possibilité d'un troisième jour de télétravail pour les agents qui le désirent.

Nous attendons vos propositions de rencontres, pour un échange, conformément au cadre légal de ce préavis de grève.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos salutations.

**Pour la CGT des personnels de la Région PACA**

A handwritten signature in black ink, reading "Paco Pineda Mateos". The signature is written in a cursive style and is enclosed within a large, hand-drawn oval shape.

**Paco PINEDA MATEOS, secrétaire général**